

REGLEMENT INTERIEUR

1 - ENGAGEMENT

L'inscription au cours de l'association CABARE'RA implique l'engagement et l'acceptation du Règlement Intérieur ici présent. Les informations diverses sur l'année seront diffusées par mail ou via les groupes WhatsApp créer pour les différents cours.

2 - DEROULEMENT

Les cours sont dispensés par Frédéric BARRERA et sont répartis suivant le calendrier scolaire : d'octobre à juin (hors jours fériés) les cours sont conservés pendant la 1ere semaine des vacances scolaires (hors Noël).

En cas d'absence du professeur ou jour férié, les cours seront rattrapés.

Seul le professeur est apte à décider du niveau de cours attribué à l'élève.

3 - TENUES ET MATERIEL

Une tenue adaptée à la pratique de la danse est exigée durant les cours. Les élèves doivent également veiller à une hygiène corporelle appropriée afin de respecter le confort des autres participants. Les cheveux devront être attachés.

Prévoir une bouteille d'eau ou une gourde afin d'éviter les vas et viens pendant le cours.

Pour l'échauffement, quelques tapis de sol sont à votre disposition à la salle mais vous pouvez amener le vôtre.

Pour les cours et le Gala spectacle, seront à prévoir l'achat d'une paire de chaussures de danse cabaret. L'association s'occupera de la commande. Le prix sera communiqué en amont en cours d'année.

4 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les cotisations sont à régler par chèque, virement ou espèces :

- à l'inscription pour un forfait annuel,
- le 10 du mois de chaque trimestre pour un forfait trimestriel
- le 10 de chaque mois pour le forfait mensuel.

Pas de frais d'inscription.

Les tarifs des cours prennent en compte la fermeture de l'école pendant les jours fériés et les vacances scolaires. Les répétitions supplémentaires ne seront pas facturées.

Une réduction est accordée aux membres d'une même famille, « même foyer » ainsi qu'aux élèves de l'école de danse « La Zone à danser ».

Tout forfait entamé est dû en entier, aucune cotisation ne sera remboursée (sauf problème de santé attesté par un certificat médical interdisant la pratique de la danse pendant une durée minimale de 3 mois, ou déménagement).

Chaque élève bénéficie d'un cours d'essai. A l'issue de cet essai, l'inscription doit être validée en fournissant le dossier complet à la rentrée :

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Cotisation en fonction du forfait choisi (Si choix cheque apporter la totalité de l'année en plusieurs chèques mensuel ou trimestriel)

5 – SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Le gala aura lieu au mois de juin sur deux jours consécutifs dans un lieu et à des dates qui vous seront communiqués le plus rapidement possible afin que chacun puisse s'organiser.

Présence obligatoire aux répétitions pour le bon déroulement du spectacle.

La participation au spectacle n'est pas obligatoire (merci de prévenir le professeur si tel est le cas). En revanche en cas de participation, **les deux jours sont obligatoires.**

Une participation financière sera demandée pour l'inscription au Gala et sera annoncée lors de la remise du bulletin d'inscription à celui-ci. L'association fournira les costumes et accessoires pour l'ensemble des ballets.

L'entrée du spectacle est payante pour les spectateurs, y compris pour la famille. Les détails et le déroulement des répétitions et du spectacle vous sera communiqué dans l'année.

6 – CLAUSES PARTICULIERES

L'association Cabare'ra se réserve le droit en cours d'année :

- De modifier le planning de façon occasionnelle ou définitive.
- De faire intervenir un professeur différent sur un cours

L'inscription aux cours donne l'autorisation à l'association Cabare'ra et aux professionnels engagés par l'association d'exploiter les photos, images et vidéos prises au cours des spectacles, des manifestations, ou pendant les heures de cours, à des fins de communication et d'exposition. L'élève peut refuser cela par un écrit à son inscription adressé à l'association, mais alors il ne pourra pas participer aux différentes manifestations.

À noter :

- Pas de portable dans la salle de cours sauf autorisation de filmer accordée par le professeur
- Ne pas marcher ou danser avec des chaussures de ville dans la salle de danse.
- Respecter les personnes et les locaux.

7 – COMPORTEMENT

Les élèves sont tenus d'adopter un comportement respectueux en toutes circonstances, que ce soit lors des cours, des événements ou en dehors des activités formelles de l'association, lorsqu'ils représentent celle-ci.

Les élèves doivent se comporter de manière respectueuse envers les autres élèves, le professeur, les bénévoles et tout autre participant aux activités de l'association.

Toute forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation est strictement interdite.

Les propos ou gestes offensants à caractère sexiste, raciste, homophobe, ou discriminatoire sont formellement prohibés

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'élève peut être renvoyé(e) des cours de manière temporaire ou définitive.